

Pourquoi voyager dans des établissements labellisés Qualité tourisme™ ?

Par [Bercy Infos < https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous >](https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous), le 03/04/2023 - [Voyages, vacances](#) LECTURE : 2 MINUTES

Vous vous apprêtez à planifier des vacances en France et vous vous interrogez sur les établissements porteurs de la marque Qualité tourisme™ ? Quelles garanties vous apporte cette marque ? Sur quels critères les établissements reçoivent-ils cette distinction ? On vous répond !

Qu'est-ce que la marque Qualité tourisme™ ?

Cette marque a été créée afin de **renforcer la qualité des destinations de vacances en France**. Elle fédère et sélectionne sous un même symbole les démarches qualité engagées pour la satisfaction des clients de près de **5 500 établissements**.

Peuvent être labellisés Qualité tourisme™ les établissements suivants :

- ▶ hôtels
- ▶ résidences de tourisme
- ▶ villages de vacances
- ▶ campings
- ▶ restaurants, cafés et brasseries
- ▶ agences de locations saisonnières
- ▶ offices de tourisme
- ▶ lieux de visite
- ▶ activités sportives et de loisirs.

Que garantit la marque Qualité tourisme™ ?

Ce signe de reconnaissance vous permet de choisir en toute confiance des établissements qui offrent des **prestations de qualité**.

À travers la marque Qualité tourisme™, les professionnels du tourisme s'engagent à respecter un ensemble de critères :

- ▶ un **accueil chaleureux**
- ▶ un **personnel attentif**
- ▶ une **maîtrise des langues étrangères**
- ▶ des **prestations personnalisées**
- ▶ des **informations claires et précises**
- ▶ une **propreté et un confort assurés**
- ▶ une **découverte d'une destination**
- ▶ une **prise en compte des avis des clients.**

Comment sont sélectionnés les établissements Qualité tourisme™ ?

Pour obtenir cette marque, les professionnels doivent suivre avec succès une démarche de qualité conforme aux attentes de leurs clients.

Leurs prestations sont soumises à un contrôle indépendant, **tous les trois à cinq ans**, sous forme d'une **visite mystère** réalisée par un cabinet extérieur et indépendant.

Comment trouver un établissement porteur de la marque Qualité tourisme™ ?

Les établissements porteurs de la marque Qualité tourisme™ affichent un panneau porteur du label suivant :

Ils sont par ailleurs recensés sur le **[moteur de recherche Qualité tourisme](https://www.qualite-tourisme.gouv.fr/fr/moteur-de-recherche-qualite-tourisme)** < **<https://www.qualite-tourisme.gouv.fr/fr/moteur-de-recherche-qualite-tourisme>**>™.

Grâce à ce moteur de recherche, vous pouvez retrouver l'ensemble des établissements labellisés, en sélectionnant parmi un **large choix d'activités** : camping, hôtel, restaurant mais aussi piscine, écomusée ou encore site de préhistoire.

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

Séjour en camping : quatre conseils avant de s'engager

Tourisme : comment fonctionne la taxe de séjour ?

Trains retardés ou annulés : quels sont vos droits ?

Ce qu'il faut savoir avant de réserver une chambre d'hôtes

En savoir plus sur Qualité tourisme

La marque d'état Qualité tourisme™ < <https://www.qualite-tourisme.gouv.fr/fr>>

Qualité tourisme™, un accueil et des prestations de qualité garantis par l'Etat < <http://www.atout-france.fr/services/qualite-tourisme-tm-un-accueil-et-des-prestations-de-qualite-garantis-par-l-etat>> *sur le site Atout France*

Thématiques : [Voyages, vacances](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque mardi avec la lettre Bercy infos Particuliers, ne manquez aucune info pratique sur vos droits et obligations en matière de fiscalité, épargne, consommation ...

Partager la page   